



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pose de barrières de dégel sur les routes départementales secondaires à partir du jeudi 8 janvier 2026

Amiens, le mercredi 7 janvier 2026

Suite aux conditions météorologiques défavorables de ces derniers jours, le risque de détérioration de la chaussée est important sur certains itinéraires. Des barrières de dégel vont par conséquent être posées sur les routes départementales secondaires de la Somme, à partir de jeudi 8 janvier 2026 à 14h00.

Qu'est-ce qu'une barrière de dégel ?

Il s'agit d'une réglementation de la circulation routière des véhicules lourds, de plus de 7,5 tonnes, mise en œuvre en période de dégel sous la forme d'une limitation provisoire de tonnage. Les barrières de dégel ont pour objet d'éviter la désagrégation d'une chaussée dont la structure est rendue, lors du dégel, particulièrement vulnérable.

Des dispositions nécessaires pour sauvegarder les structures des chaussées

Il est demandé aux transporteurs, industriels, entreprises et agriculteurs concernés par ces mesures de prendre toutes les dispositions nécessaires au maintien de leurs activités, afin de tenir compte de la gêne provoquée par ces restrictions de circulation.

Cette mesure temporaire a pour objectif de sauvegarder les structures des chaussées et d'éviter d'importants travaux de remise en état dont la durée risquerait d'être supérieure à celle de la pose des barrières de dégel.

Il est aussi rappelé que certains transports restent autorisés en régime dérogatoire et sous restriction de limitation de vitesse durant cette période de mise en place de barrières de dégel (cf. arrêté permanent concernant les barrières de dégel sur www.somme.fr, rubrique routes et déplacements).

En l'état actuel des prévisions météorologiques, il est possible que les barrières de dégel soient levées à compter du lundi 12 janvier après-midi.

Toutes les informations en ligne

L'information des usagers de tout événement routier sur le réseau départemental est assurée en temps réel sur le site Internet www.info-route80.fr

Invitant les usagers de la route à respecter les déviations mises en place, le Conseil départemental les appelle à la prudence durant cette période et les remercie de leur compréhension.

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse